



© Gettyimages

CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOS

Faites évoluer votre stratégie de protection des cultures



Ensemble, nous :

- **identifions vos problématiques sanitaires** et établissons un **plan d'actions** et d'évolution de vos pratiques phytosanitaires
- **répondons à vos objectifs d'exploitation** pour anticiper les évolutions réglementaires et les attentes sociétales
- **agissons** pour que vous soyez en conformité en vue de votre **renouvellement Certiphyto**

Dans le cadre de la nouvelle réglementation phytosanitaire, l'Etat oblige toute exploitation à souscrire à un CSP avant le 31/12/2023.*



Réalisé avec vous, le conseil stratégique phytosanitaire (CSP) comprend :

-  **Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires**, les atouts et contraintes de votre exploitation
-  **Un plan d'actions personnalisé**, avec des leviers clefs et stratégies adaptés à votre exploitation

Pour réaliser ce nouveau conseil rendu obligatoire par l'Etat, plusieurs types d'accompagnement, individuel ou collectif, sont possibles.

TRAVAILLER AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 83, C'EST :

- **Bénéficier d'un accompagnement global de proximité** pour faire face aux évolutions de demain
- **Capitaliser sur ses forces** grâce au suivi personnalisé
- **Une activité de conseil indépendant** toujours réaffirmée à l'écoute du monde agricole
- **Des équipes pluridisciplinaires** pour vous accompagner dans vos projets



Conseil stratégique phytos obligatoire pour renouveler le Certiphyto décideur

- 2 conseils à réaliser en 5 ans
- Espacés de 2 à 3 ans

**Toute exploitation certifiée 100% bio ou HVE est exemptée.*

Contacts

Chambre d'agriculture du Var

Elisabeth CARDONA et Magali NARDINI
04 94 50 54 50 - csp@var.chambagri.fr

www.chambre-agriculture83.fr

- > Vous êtes agriculteur
- > Optimiser mes pratiques
- > Conseil Stratégique phytosanitaire

